

## EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du Conseil Syndical du  
**SYNDICAT MIXTE INTERCANTONAL DE L'ABATTOIR GUIL DURANCE****Séance du 29 octobre 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le vingt-neuf octobre à 18 heures, le Conseil Syndical, convoqué en date du 21 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERARD Jean-Louis.

Présents : Jean-Louis BERARD ; Christian BLANC ; Gustave BOSQ ; Martin FAURE ; Jean Marie REY ; Jean Franck VIOUJAS.

Pouvoirs : Jacques PONS donne pouvoir à Martin FAURE ; Christian DURAND donne pouvoir à Gustave Bosq

Excusés :

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au Conseil Syndical (8) - Qui ont pris part physiquement à la Délibération (6) – Votants (8)

Délibération 2025-10-29 n°24

**OBJET : Demande de subvention auprès du Département pour la modification de la rampe d'accès**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5721-9 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 1991 portant création du Syndicat Mixte Intercantonal de l'Abattoir Guil Durance ;*

*Vu les statuts du SMIAGD modifiés, visés par arrêté préfectoral N°05-2025-06-13-00003 du 13 juin 2025 ;*

*Vu l'article L1111-8 du CGCT ;*

*Vu la délibération n° 13 du 03/05/2021 relative à la demande d'une subvention auprès du Département pour la modification de la rampe d'accès et la rénovation de la toiture ;*

*Considérant la subvention auprès du Département, déposée en 2021 pour la modification de la rampe d'accès et la rénovation de la toiture ;*

*Considérant la prolongation jusqu'au 09/11/2023 accordée suite à la cessation d'activité d'une Entreprise ;*

*Considérant le démarrage des travaux de la rénovation de la toiture (projet A) conduisant à une prolongation de la subvention jusqu'au 09/11/2025 ;*

*Considérant les inondations de décembre 2023 qui ont fortement endommagé la berge rendant impossible les travaux sur la rampe d'accès (projet B) ;*

*Considérant qu'il revient au service gémapi de la Communauté de Communes du Guillestrois d'effectuer les travaux de reprise de la berge ;*

*Considérant l'attestation de la CCGQ du 1<sup>er</sup> octobre 2024 indiquant que les travaux de reprise de la berge seront débutés d'ici 1 à 2 ans.*

Le Président rappelle qu'une demande du Subvention auprès du Département pour la modification de la rampe d'accès et la rénovation de la toiture avait été déposée en 2021.

Cependant, les travaux n'ayant pas pu débuter suite à la cessation d'activité d'une entreprise, une prolongation jusqu'au 09/11/2023 nous avait été accordée.

Les travaux de rénovation de la toiture ont été faits et de ce fait le délai a été prolongé jusqu'au 09/11/2025 pour l'achèvement des travaux.

Mais les inondations de décembre 2023 ont fait de gros dégâts sur la berge, rendant impossible les travaux sur la rampe d'accès. Ces travaux de reprise de la berge doivent être effectués et pris en charge par le service gémapi de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

En réponse à notre demande d'information quant au délai de réalisation de ces travaux, la CCGQ nous a établi un certificat, daté du 01/10/24 s'engageant à la réalisation sous 1 à 2 ans.

A ce jour, les travaux n'ont pas encore débuté et la subvention arrive donc à échéance.

Un courrier va être envoyé dans les prochains jours et le Président propose de d'ores et déjà déposer une nouvelle demande de subvention auprès du Département pour la modification de la rampe d'accès.

**Le Conseil Syndical, après délibération,**

- AUTORISE LE Président à solliciter auprès du Département une subvention pour la modification de la rampe d'accès, à signer les documents relatifs, à accepter sur le compte de la Trésorerie de Guillestre, les sommes éventuellement allouées et à passer les écritures comptables correspondantes pour que ces sommes figurent au CA.

- **SE PRONONCE** comme suit :

POUR : 8 (huit)	CONTRE : 0 (zéro)	ABSTENTION : 0 (zéro)
-----------------	-------------------	-----------------------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Le Président,  
Jean-Louis BERARD

